

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR ARRETEE AU 31/12/2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 avril 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.156.472, un actif net de D : 1.152.348 et un déficit de la période de D : 119.541.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1-La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2-Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3-A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4-Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les emplois en compte à terme ouvert auprès de la « STB » représentent à la clôture de la période 31,24% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

**Le commissaire aux comptes :
Mustapha MEDHIOUB**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
Portefeuille-titres	4	795 787	892 710
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		373 458	447 866
Obligations et valeurs assimilées		365 983	389 632
Titres OPCVM		56 346	55 212
Placements monétaires et disponibilités		359 959	222 780
Placements monétaires	6	350 040	222 648
Disponibilités		9 919	132
Créances d'exploitation		131	-
Autres actifs		595	462
TOTAL ACTIF		1 156 472	1 115 952
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	4 124	4 055
TOTAL PASSIF		4 124	4 055
ACTIF NET			
Capital	10	1 116 873	1 079 301
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		8	17
Sommes distribuables de l'exercice		35 467	32 579
ACTIF NET		1 152 348	1 111 897
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 156 472	1 115 952

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2007</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2007</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	3 646	37 697	3 929	33 620
Dividendes		-	20 417	-	18 774
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 646	17 280	3 929	14 846
Revenus des placements monétaires	7	2 925	10 122	3 062	11 281
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 571	47 819	6 991	44 901
Charges de gestion des placements	9	(3 289)	(12 970)	(3 100)	(12 454)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 282	34 849	3 891	32 447
Autres produits					
Autres charges		-	-	-	(1)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 282	34 849	3 891	32 446
Régularisation du résultat d'exploitation		661	618	-	133
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		3 943	35 467	3 891	32 579
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(661)	(618)	-	(133)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(132 043)	(70 123)	1 334	(70 036)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		9 296	91 904	5 125	57 427
Frais de négociation		(76)	(649)	(62)	(706)
RESULTAT DE LA PERIODE		(119 541)	55 981	10 288	19 131

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2007</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2007</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(119 541)	55 981	10 288	19 131
Résultat d'exploitation	3 282	34 849	3 891	32 446
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(132 043)	(70 123)	1 334	(70 036)

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 296	91 904	5 125	57 427
Frais de négociation de titres	(76)	(649)	(62)	(706)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(32 297)	-	(32 861)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	24 870	16 767	-	13 422
Souscriptions				
- Capital	22 198	24 507	-	13 070
- Régularisation des sommes non distribuables	2 011	2 162	-	190
- Régularisation des sommes distribuables	661	675	-	162
Rachats				
- Capital	-	(9 614)	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	(615)	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	(348)	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(94 671)	40 451	10 288	(308)
ACTIF NET				
En début de période	1 247 019	1 111 897	1 101 609	1 112 205
En fin de période	1 152 348	1 152 348	1 111 897	1 111 897
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	22 746	22 901	22 901	22 627
En fin de période	23 217	23 217	22 901	22 901
VALEUR LIQUIDATIVE	49,634	49,634	48,552	48,552
TAUX DE RENDEMENT	(9,47%)	5,16%	0,93%	1,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31/12/2008

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement "SICAV BDET".

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 795.787 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		488 646	373 458	32,41%
Actions, valeurs assimilées & droit rattachés admis à la cote		488 646	373 458	32,41%
<u>Actions</u>				
BNA	800	7 307	7 073	0,61%
BT	100	12 400	11 125	0,97%
SOMOCER	5 269	20 403	12 361	1,07%
SIPHAT	1 400	35 594	19 569	1,70%
GIF	9 015	31 610	23 980	2,08%
SOTETEL	4 500	102 506	42 849	3,72%
ELECTROSTAR	800	11 026	6 666	0,58%
ASSAD	7 000	33 229	64 932	5,63%
MONOPRIX	60	8 340	6 932	0,60%
TUNISIE LEASING	100	1 228	2 290	0,20%
SITS	13 072	33 430	26 981	2,34%
SOTRAPIL	2 080	60 165	19 452	1,69%
ESSOUKNA	4 300	22 625	18 056	1,57%
SIAME	6 212	16 408	8 535	0,74%
TUNIS AIR	4 100	15 132	10 885	0,94%
TUNIS AIR (NG)	820	3 026	2 173	0,19%
TPR	2 000	8 495	9 456	0,82%
ADWYA	6 646	22 293	41 159	3,57%
SPDIT	1 000	6 050	4 133	0,36%
ARTES	2 000	20 660	17 872	1,55%
POULINA GP	1 448	8 615	8 763	0,76%
TUNINVEST	600	8 104	8 216	0,71%
Titres OPCVM		56 160	56 346	4,89%
SICAV L'EPARGNANT	546	56 160	56 346	4,89%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		359 569	365 983	31,76%
Obligations de sociétés		359 569	365 983	31,76%
EL MOURADI 2002 A	900	18 000	18 367	1,59%
GENERAL LEASING 2004-1	750	30 000	31 683	2,75%
BH 2007	1 000	100 000	100 338	8,71%
UTL 2004	700	56 000	58 363	5,06%
CIL 2004-2	500	20 000	20 844	1,81%
AIL 2005	700	28 000	28 551	2,48%
OCA ATTIJARI	1 512	7 569	7 837	0,68%
ATTIJARI 2008 A	1 000	100 000	100 000	8,68%
TOTAL		904 375	795 787	69,06%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.646 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008, contre D : 3.929 , pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	4 ^{ème} Trimestre 2008	4 ^{ème} Trimestre 2007

Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	3 646	3 929
TOTAL	3 646	3 929

Note 6 : placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2008 à D : 350.040 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Compte à terme "STB" au 30/03/2009 (au taux de 5,25%)	350 000	350 040	30,38%
TOTAL	350 000	350 040	30,38%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008 à D : 2.925, contre D : 3.062 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2007, et se détaille comme suit :

	4 ^{ème} Trimestre 2008	4 ^{ème} Trimestre 2007
Intérêts des placements employés en bons de trésor	-	3 062
Intérêts des comptes à terme	2 925	-
TOTAL	2 925	3 062

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 Décembre 2008 un solde de D : 4.124, contre D : 4.055 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 décembre	
	2008	2007
Gestionnaire	983	976
Dépositaire	3 141	3 079
<u>Total</u>	<u>4 124</u>	<u>4 055</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2008 à D : 3.289 contre D : 3.100 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 décembre	
	2008	2007
Rémunération du gestionnaire	2 992	2 803
Rémunération du dépositaire	297	297
<u>Total</u>	<u>3 289</u>	<u>3 100</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2008, se détaillent ainsi

<u>Capital au 31-12-2007</u>	
Montant	1 079 301
Nombre de titres	22 901
Nombre d'actionnaires	23
² <u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	24 507
Nombre de titres émis	520
Nombre d'actionnaires entrants	-
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(9 614)
Nombre de titres rachetés	(204)
Nombre d'actionnaires sortants	(1)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(70 123)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	91 904
Frais de négociation	(649)
Régularisation des sommes non distribuables	1 547
<u>Capital au 31-12-2008</u>	
Montant	1 116 873
Nombre de titres	23 217
Nombre d'actionnaires	22